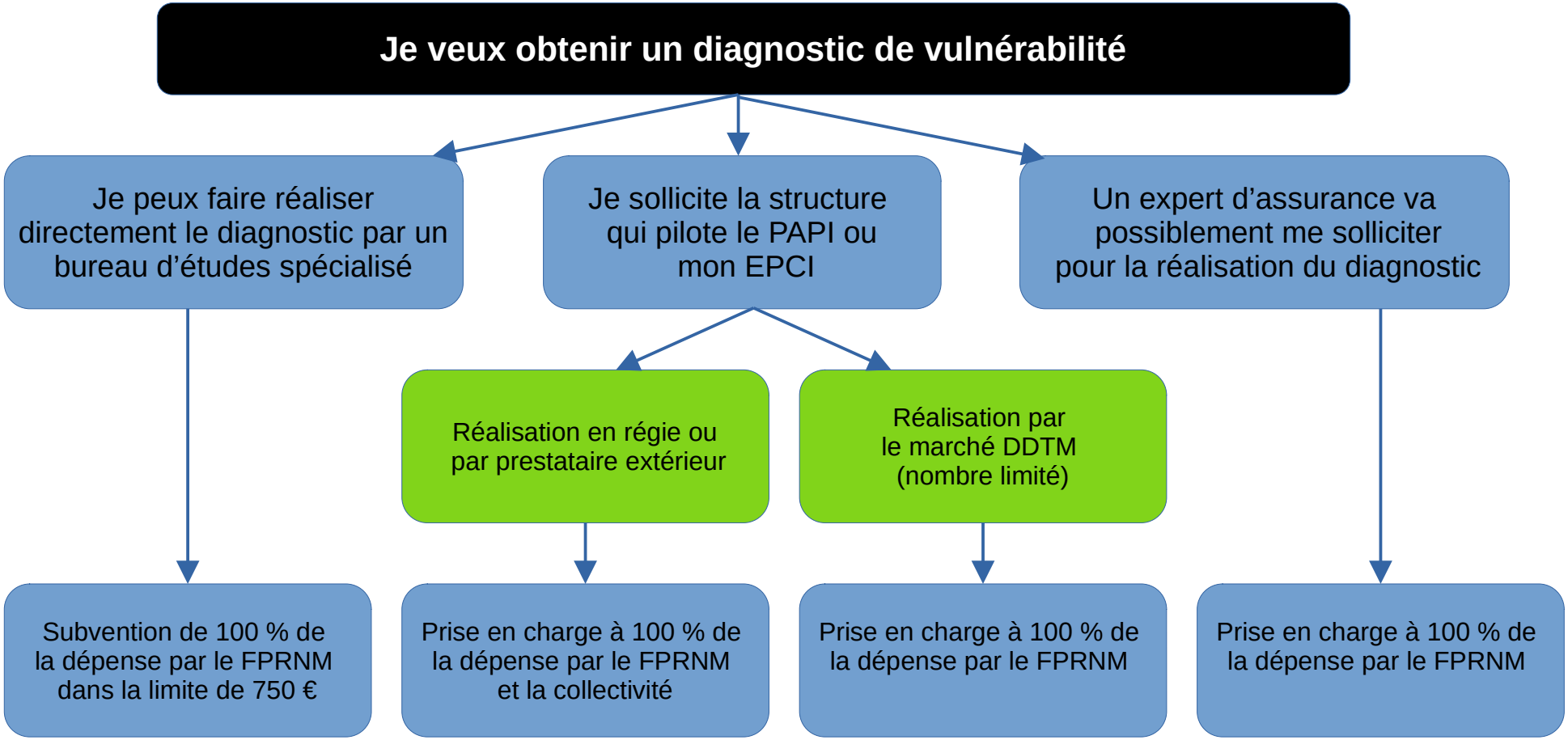
Je veux obtenir un diagnostic de vulnérabilité
Je peux faire réaliser directement le diagnostic par un bureau d'études spécialisé
Je sollicite la structure qui pilote le PAPI ou mon EPCI
Un expert d'assurance va possiblement me solliciter pour la réalisation du diagnostic
Réalisation en régie ou par prestataire extérieur
Réalisation par le marché DDTM (nombre limité)
Subvention de 100 % de la dépense par le FPRNM dans la limite de 750 €
Prise en charge à 100 % de la dépense par le FPRNM et la collectivité
Prise en charge à 100 % de la dépense par le FPRNM
Prise en charge à 100 % de la dépense par le FPRNM